

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2213, L 2213-2,

Vu le Code de la route,

En raison de travaux de toiture, **un dépôt d'une grue sur remorque**, au niveau du 14 rue des Fours, par l'entreprise SARL LUZIO-CHARPILLE 14 rue des vergers 63670 ORCET, **du 22 août au 5 septembre 2022, de 7 h 30 à 18 h.**

ARRETE

Article 1 :

La circulation automobile, le stationnement et le passage piétons **seront interdits**, rue des Fours, durant toute la durée du dépôt de la grue sur remorque, **du 22 août au 5 septembre 2022, de 7 h 30 à 18 h.**

Article 2 :

La signalisation nécessaire pour permettre l'application de la présente décision sera mise en place sous la responsabilité de l'entreprise. La rue sera remise en circulation dès que possible pour éviter au maximum la gêne.

Article 3 :

L'intervenant sera entièrement responsable, sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux, qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance ou toute autre faute commise.

Article 4 :

La Gendarmerie de ROMAGNAT, Le Maire de la commune sus désignée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Tallende,

le 8 août 2022

L'Adjoint délégué



Patrick MARCHAT